

## ANNEXE DE L'ARRETE DU 15 OCTOBRE 2013

*portant création du certificat de spécialisation "pelote basque" associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport*

### ANNEXE I

**Le certificat de spécialisation « pelote basque » est associé à la spécialité du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire du sport suivante :**

- « activités physiques pour tous » créée par l'arrêté du 24 février 2003.

### ANNEXE II

#### REFERENTIEL PROFESSIONNEL

Les éléments descriptifs du référentiel professionnel pour la création d'un certificat de spécialisation « pelote basque » sont précisés dans l'arrêté portant création de la spécialité « activité physique pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) définies dans l'annexe I.

Toutefois, il convient de compléter cette description par les éléments suivants :

#### I) Descriptif du métier

Il intervient dans les domaines de la pelote basque à caractère sportif, culturel et de loisirs concernant les activités de découverte, d'animation, d'initiation et d'entraînement pour tout public.

L'appellation est : « initiateur de pelote basque ». Le titulaire du certificat de spécialisation « pelote basque » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport peut être employé notamment par ces structures :

- association sportive ;
- association de jeunesse et d'éducation populaire ;
- accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs ;
- organismes de vacances ;
- structures d'animation périscolaires ;
- écoles municipales des sports ;
- collectivités locales ;
- comité d'entreprise ;
- structures privées de loisirs.

#### II) Fiche descriptive d'activités complémentaires

L'initiateur de pelote basque peut intervenir pour tous publics sur les problématiques conjointes de santé et de handipelote basque. Il exerce son activité d'encadrement pédagogique en autonomie et en toute sécurité.

#### III) Nature de l'intervention

Le titulaire du certificat de spécialisation « pelote basque » associé à la spécialité du BP JEPS définies dans l'annexe I peut :

#### Concevoir et réaliser un projet d'animation :

- préparer l'encadrement de l'activité,
- communiquer sur l'activité proposée.

#### Maîtriser l'activité :

- identifier les fondamentaux techniques,
- maîtriser techniquement les fondamentaux,
- adapter les matériels aux caractéristiques des différents publics.

#### Encadrer l'activité en sécurité :

- animer une séance de pelote basque, de manière autonome, dans le cadre de la découverte d'action de promotion et de démonstration,
- proposer des cycles de découverte ou d'initiation de l'activité,
- concevoir des processus d'évaluation.

#### Conduire une séance d'initiation :

- différencier les niveaux de jeu et en décrire les grandes lignes,
- reconnaître les différentes phases de jeu et de les différencier dans la séance,
- diriger des apprentissages techniques individualisés,
- mettre en œuvre des processus d'évaluation.

### ANNEXE III

#### REFERENTIEL DE CERTIFICATION

**UC1 : Etre capable de présenter l'activité pelote basque en sécurité.**

*1.1 EC de sensibiliser les différents publics à l'activité pelote basque :*

- 1.1.1 EC de cibler les attentes du public ;
- 1.1.2 EC d'aménager l'environnement et le matériel par rapport aux publics ;
- 1.1.3 EC de proposer une séance adaptée aux publics.

*1.2 EC d'adapter la séance de pelote basque par rapport à la structure :*

- 1.2.1 EC connaître les objectifs de l'employeur ;
- 1.2.2 EC de proposer une séance adaptée à la structure ;
- 1.2.3 EC de conseiller l'employeur sur les investissements en matériel adapté aux publics.

1.3 EC de communiquer sur l'activité pelote basque :

- 1.3.1 EC concevoir des outils publicitaires ;
- 1.3.2 EC de programmer une action de communication ;
- 1.3.3 EC de diffuser les outils publicitaires.

**UC2 : Etre capable de maîtriser les fondamentaux de l'activité pelote basque.**

*2.1 EC de transmettre les fondamentaux techniques :*

- 2.1.1 EC d'identifier les conduites, propulsions et contrôles de balle ;
- 2.1.2 EC d'expliquer les domaines fondamentaux ;
- 2.1.3 EC de démontrer les contenus techniques dans la

séance.

*2.2 EC de mettre en œuvre les fondamentaux technico-tactiques dans la séance :*

- 2.2.1 EC de proposer des situations adaptées au joueur ;
- 2.2.2 EC d'évaluer les situations mises en œuvre ;
- 2.2.3 EC de modifier les situations au regard de leur évaluation.

**UC3 : Etre capable de conduire une séance d'initiation en pelote basque en sécurité.**

*3.1 EC de préparer une séance d'initiation en fonction des niveaux de jeu :*

- 3.1.1 EC d'identifier les besoins techniques des joueurs ;
- 3.1.2 EC de déterminer des objectifs de séance ;
- 3.1.3 EC d'aménager l'espace et les périodes de la séance.

*3.2 EC de conduire une séance d'initiation en pelote basque en sécurité :*

- 3.2.1 EC de mettre en œuvre des exercices techniques adaptées aux joueurs ;
- 3.2.2 EC de proposer des remédiations individuelles ;
- 3.2.3 EC d'adapter son comportement au joueur.

*3.3 EC d'évaluer la séance d'initiation :*

- 3.3.1 EC de concevoir des outils d'évaluation ;
- 3.3.2 EC d'utiliser les différents outils ;
- 3.3.3 EC d'adapter son évaluation aux niveaux de jeu.